

**Conseil Municipal du jeudi 19 octobre 2017**

**Point A Point d’information Assises de la Ville**

**Intervention de Romain Zavallone, au nom du groupe EELV**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

Ces assises représentent un grand moment citoyen de partage et de dialogue. L’intense séquence de travaux que nous allons vivre doit nous conduire à la rédaction d’une Charte « Ivry 2030 », contenant les orientations politiques « cadres » de la décennie à venir.

Nous saluons pleinement cette démarche prospective car nous avons besoin d’une vision stratégique à long terme, en complément de nos actions du quotidien.

De fait, les écologistes entendent exprimer leur voix et prendre toute leur part dans les débats à venir.

Nous serons particulièrement vigilants sur certains sujets, qui nous semblent essentiels.

**L’incinérateur**, tout d’abord. Aussi, les assises constituent l’instance démocratique de choix pour discuter de l’avenir de la logique d’incinération, que nous jugeons, pour notre part, complétement démodée. Au contraire, Ivry devenir une ville "zéro déchet" et sans incinération.

Les écologistes seront susceptibles de reposer la question à l’occasion des Assises.

**Ivry Confluences**, ensuite. Vous le savez, il s’agit de l’un des plus grands projets d’aménagement de la région parisienne. Situé dans le quartier du Port, ce programme urbain est sensé harmonieusement comporter des constructions de logement, la création de groupes scolaires, de locaux d’activités, de nouvelles voiries et d'un grand parc à la Confluence.

Les Assises peuvent alors constituer un point d’étape, dans lequel nous pouvons évaluer l’équilibre de la ZAC, le ratio logements/activités, la part des espaces publics, la végétalisation.

**Le centre Jeanne Hachette enfin et, plus largement, le devenir du centre ville.** Un travail de réflexion a été engagé sur l'avenir du centre Jeanne Hachette, avec la restitution, le 3 avril dernier, des travaux d’ateliers du collectif de consultation. Cependant nous devons veiller à ce que cet espace redevienne attractif dans une réelle perspective de revitalisation et de restructuration.

**De manière plus globale, la transition écologique de notre territoire** doit se traduire de manière concrète par des engagements structurants, qui seront inscrits dans la future charte. Il convient alors que la charte contienne des engagements quantitatifs sur les surfaces d'espaces verts, sur les types de construction à venir, sur les modes de lutte contre le réchauffement climatique en ville et, plus spécifiquement, sur la prévention des îlots de chaleur urbain.

Mesdames et Messieurs, ces Assises doivent être un véritable moment fédérateur de la vie locale et constituer un temps fort de la participation citoyenne.

Par conséquent, ce processus prouvera sa pertinence seulement dans la mesure où il s’inscrira dans une dynamique réellement collective.

L’élaboration du projet de Ville de la prochaine décennie au service de toutes et tous est à ce prix.

Je vous remercie.